



Note d'information Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – PLUi

Réunions publiques & permanences

La Communauté de Communes Rahin et Chérumont a prescrit son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – PLUi - par délibération du conseil communautaire le 27 juin 2017. Par appel d'offres, le bureau d'études CDHU a été missionné en 2018 à ce sujet et a réalisé la phase de diagnostic du territoire.

L'élaboration du PLUi est une démarche de long terme ; différentes étapes ont déjà été franchies :

- diagnostic,
- plan d'aménagement et de développement durable, PADD,
- prospection sur la consommation foncière, enveloppe urbaines,
- sont en cours, les zonages et le règlement.

En 2021, la phase de concertation a débuté avec une exposition de 9 panneaux qui a circulé dans les 9 communes de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont.

Réunions Publiques

Pour mieux informer les habitants, des réunions publiques sont proposées :

- à la salle des fêtes de Plancher-Bas, le mercredi 2 mars 2022 de 10h à 12h,
- à la salle culturelle de Frahier-et-Chatebier, le mercredi 2 mars 2022 de 19h à 21h,
- à la salle des fêtes de Ronchamp, le jeudi 3 mars 2022 de 10h à 12h,
- à la salle des fêtes de Champagney, le jeudi 3 mars 2022 de 19h à 21h.

Ces réunions publiques aborderont les objectifs de la démarche de façon globale.

Permanences sur rendez-vous

Pour des questions plus individuelles, où chaque requête sera étudiée, des permanences sont prévues au siège de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont à Ronchamp :

- le mercredi 2 mars 2022 de 14h à 17h
- le jeudi 3 mars 2022 de 14h à 17h

Ces rendez-vous individuels de 10 mn par personne se font uniquement sur prise de rendez-vous au préalable au 03 84 27 93 15. Il est nécessaire d'amener tout document, photo, carte, extrait de cadastre permettant de mieux comprendre la problématique.

Registre de concertation

Depuis le début de la procédure, un dossier de concertation permet au public d'apposer une requête dans le registre prévu à cet effet et disponible à l'accueil de la Communauté de Communes.

Réservations des créneaux de permanences au 03 84 27 93 15